



BOURSES ÉGALITÉ DES CHANCES

Investir dans les talents. Agir concrètement pour la mobilité sociale.

Programme « Bourses Égalité des Chances » FONDATION UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

1. PRÉSENTATION

Objectif

Favoriser la poursuite d'études - jusqu'à obtention d'un diplôme de Master – des étudiantes et étudiants de l'Université Paris Nanterre.

Pourquoi c'est stratégique ?

Près d'**un tiers des étudiants** considèrent qu'ils ont des ressources financières insuffisantes, selon la dernière enquête menée par l'OVE au niveau national. Pour ces jeunes talents, l'accès au Master – diplôme déterminant pour un emploi qualifié – est souvent compromis. Cette précarité constitue un frein direct à la réussite académique et à l'insertion professionnelle.

Les **Bourses Égalité des Chances** constituent un **tremplin vers la réussite**, combinant soutien financier, accompagnement et ouverture au monde professionnel. Ce programme vise à sécuriser le parcours d'étudiants à fort potentiel, afin qu'ils puissent accéder à des emplois qualifiés et répondre aux besoins des entreprises du territoire.

2. POURQUOI CE PROGRAMME FAIT LA DIFFÉRENCE

Un impact concret

- Moins d'abandons liés à la précarité
- Accès au master facilité
- Meilleure insertion professionnelle et contribution à la diversification des viviers de recrutement

BOURSES ÉGALITÉ DES CHANCES

Investir dans les talents. Agir concrètement pour la mobilité sociale.

Un levier de mobilité sociale

- Réduire l'impact des inégalités sociales sur la réussite
- Promotion de parcours d'excellence

Un ancrage territorial

- Université de référence des Hauts-de-Seine
- Au cœur du premier bassin économique français

3. LE DISPOSITIF

Notre objectif est de développer progressivement le programme pour accompagner un nombre croissant d'étudiants.

- **Bénéficiaires** : étudiants boursiers du Crous (non alternants) de Licence 3 à l'Université Paris Nanterre, admis en Master 1 à l'Université Paris Nanterre
- **Nombre** : 10 bourses par an (objectif de lancement)
- **Montant** : 6 000 € par étudiant sur 2 ans (300 €/mois de septembre à juin en Master 1 et Master 2)
- **Utilisation** : logement, alimentation, transports, frais liés aux études

Les bourses sont associées à un accompagnement visant à sécuriser le parcours universitaire et à favoriser l'insertion professionnelle.

Critères de sélection

- Situation sociale et financière
- Qualité et sérieux du parcours académique
- Motivation et projet professionnel
- Engagement personnel et citoyen

Les lauréats sont sélectionnés par une **commission réunissant l'Université, la Fondation et les mécènes.**

BOURSES ÉGALITÉ DES CHANCES

Investir dans les talents. Agir concrètement pour la mobilité sociale.

Calendrier

- **15 juin–13 juillet** : candidatures des étudiantes et étudiants
- **2 septembre** : sélection des lauréats
- **22 septembre** : cérémonie officielle de remise des bourses

4. DEVENIR MÉCÈNE : UNE OPPORTUNITÉ POUR VOTRE ENTREPRISE

Un engagement RSE concret

- Action directe en faveur de l'égalité des chances
- Contribution visible à l'éducation et à l'insertion
- Projet aligné avec les enjeux d'inclusion, diversité et territoire

Un lien privilégié avec de futurs talents

- Rencontre avec les étudiants soutenus
- Possibilité de mentorat
- Accès au réseau Paris Nanterre Alumni

Une image d'acteur engagé

- Implication durable de votre entreprise dans un programme structurant
- Visibilité institutionnelle via la Fondation Université Paris Nanterre
- Valorisation du programme dans vos supports RSE

5. LES MODALITÉS DE MÉCÉNAT

Niveaux de soutien annuel

- **Parrains Bourse** : 6 000 € → financement d'une bourse
- **Partenaires** : 12 000 € → financement de deux bourses
- **Partenaires Engagés** : 30 000 € et plus → engagement structurant et visibilité renforcée



- **Mécènes Fondateurs du Programme** : 50 000 € → financement de 8 à 10 bourses, positionnement comme partenaire principal du programme, visibilité renforcée, participation au comité de suivi du programme

Le Conseil Départemental des Hauts de Seine est un partenaire engagé du programme.



Contreparties

- Dénomination de la bourse au nom de l'entreprise
- Mention sur le site web et les supports de la Fondation
- Invitation à la cérémonie annuelle de remise des bourses
- Rencontres privilégiées avec les lauréats
- Éléments pour vos rapports RSE (indicateurs, témoignages)
- Attestation fiscale ouvrant droit à la réduction d'impôt (mécénat)

6. GOUVERNANCE, TRANSPARENCE ET SUIVI

- Comité stratégique annuel (Partenaires engagés, Mécènes Fondateurs)
- Participation possible des mécènes à la commission de sélection (sans obligation)
- Reporting annuel incluant : taux de réussite Master, taux d'emploi à 6, 18 et 30 mois, type de contrat, statut, niveau de rémunération, taux d'insertion dans les entreprises partenaires...
- Programme encadré par une charte mécénat et éthique

7. ALLER PLUS LOIN : ACTIVATION RH (OPTIONNELLE)

Pour renforcer l'engagement des collaborateurs, les entreprises mécènes peuvent :

- Proposer du mentorat aux étudiants,
- Relayer leurs offres d'emploi via le réseau Paris Nanterre Alumni,
- Intervenir lors de webinaires ou rencontres métiers